

Installation des Communautés suite aux élections municipales

Les 24 Communautés de Communes et 2 Communautés d'Agglomération de notre département avaient jusqu'au 2 mai pour installer leur organe délibérant.

Les présidents et les vice-présidents sont membres es qualité de notre Association, au même titre que les maires et les adjoints.

15 Présidents sont réélus et 11 sont nouvellement élus à la présidence de la Communauté. 1 seule femme a été élue à la tête d'une Communauté. Il s'agit de Mme Martine LAEMLIN réélue Présidente de la Communauté Porte de France Rhin Sud.

Communautés de Communes

CC d'Altkirch M. Jean-Luc REITZER, Député-maire d'Altkirch. Réélu.	CC de la Porte du Sundgau M. Denis Wiederkehr, Maire d'Attenschwiller. Réélu.
CC du Centre Haut-Rhin M. Michel HABIG, Maire d'Ensisheim. Réélu.	CC de la Région de Guebwiller M. Marc JUNG, Maire d'Issenheim. Réélu.
CC Essor du Rhin M. François BERINGER, Maire de Blodelsheim	CC du Secteur d'Illfurth M. Michel WILLEMANN, Maire de Hochstatt
CC Ill et Gersbach M. André BOHRER, Maire de Muespach-le-Haut. Réélu.	CC Thann-Cernay M. Romain LUTTRINGER, Maire de Thann
CC du Jura Alsacien M. Dominique DIRRIG, Maire de Bouxwiller. Réélu.	CC des Trois Frontières M. Alain GIRNY, 1 ^{er} Adjoint au Maire de Saint-Louis
CC du Pays de Brisach M. Gérard HUG, Maire de Biesheim. Réélu.	CC du Val d'Argent M. Claude ABEL, Maire de Sainte-Marie-aux-Mines
CC du Pays de la Porte de France Rhin Sud Mme Martine LAEMLIN, Maire de Chalampé. Réélue.	CC de la Vallée de Hundsbach M. Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de Wittersdorf
CC du Pays de Ribeauvillé M. Umberto STAMILE, Maire de Guémar	CC de la Vallée de Kaysersberg M. Jean-Marie MULLER, Maire de Lapoutroie
CC du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire de Rouffach. Réélu.	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach M. Laurent LERCH, Maire de Masevaux
CC du Pays de Sierentz M. Jean-Marie BELLIARD, Maire de Sierentz. Réélu.	CC de la Vallée de la Largue M. Jean-Rodolphe FRISCH, Maire de Pfetterhouse
CC du Pays du Ried Brun M. Bernard GERBER, Maire de Holtzwihr. Réélu.	CC de la Vallée de Munster M. Norbert SCHICKEL, Maire d'Eschbach-au-Val. Réélu.
CC de la Porte d'Alsace, Région de Dannemarie M. Pierre SCHMITT, Maire d'Eglingen	CC de la Vallée de Saint-Amarin M. François TACQUARD, Adjoint de Storckensohn. Réélu.

Communautés d'Agglomération

Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) M. Gilbert MEYER, Maire de Colmar. Réélu.	Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) M. Jean-Marie BOCKEL, Sénateur. Réélu.
--	--

Représentation des Communes et Communautés au Comité de notre Association

Outre le Bureau (Président, Vice-présidents, Trésorier et Secrétaire), le Comité Directeur de notre Association est composé de délégués désignés par les Communautés et pris parmi les présidents, les vice-présidents, les maires et les adjoints des communes membres, à raison de :

- 2 délégués pour les communautés ayant une population totale inférieure à 20 000 habitants
- 3 délégués pour les communautés ayant une population totale comprise entre 20 000 et 49 999 habitants
- 4 délégués pour les communautés ayant une population totale comprise entre 50 000 et 99 999 habitants
- 5 délégués pour les communautés ayant une population totale comprise entre 100 000 et 200 000 habitants
- 6 délégués pour les communautés ayant une population totale supérieure à 200 000 habitants

S'y rajoutent les Députés et Sénateurs haut-rhinois.

Un courrier a été adressé aux Présidents des Communautés pour leur demander de désigner leurs délégués avant le 25 août.

Le Bulletin

de l'Association des Maires du Haut-Rhin

Bulletin de liaison des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-Présidents d'EPCI à fiscalité propre

Directeur de la publication : René DANESI

N° 144 Mai 2014

DANS CE NUMERO :

Université des Maires et
des élus du Haut-Rhin

Réforme des rythmes
scolaires : les maires
veulent des réponses claires

Elections sénatoriales :
les dates

L'Agenda du Président

Page 2

La Préfecture fait le point
sur...

Cession de repas en
restauration périscolaire :
régime déclaratif ou régime
d'autorisation préalable

Appel à projets de l'ARS

Page 3

Installation des
Communautés suite aux
élections municipales

Représentation des
Communes et Communautés
au Comité Directeur de
notre Association

Page 4



Confiance renouvelée au Président et au Bureau

Près de 400 élus ont participé le 24 mai à la première rencontre de la mandature qui s'est tenue à Vieux-Thann, à savoir une Assemblée Générale ordinaire pour l'élection du Bureau et extraordinaire pour la modification des statuts de notre Association.

Après le mot d'accueil de M. Daniel NEFF, Maire de Vieux-Thann, l'Assemblée procède à l'élection des membres du Bureau.

L'élection du Président est placée sous la présidence du 1^{er} Vice-président, M. Jean-Marie BELLIARD, Maire de Sierentz. Celui-ci fait connaître à l'Assemblée qu'une seule candidature a été enregistrée, à savoir celle du Président sortant, M. René DANESI, Maire de Tagsdorf et Vice-président du Conseil Régional d'Alsace. C'est sous les applaudissements des collègues qu'il est reconduit dans ses fonctions de Président.

M. DANESI remercie ses collègues pour la confiance ainsi renouvelée. Il procède ensuite à l'élection des sept vice-présidents. Après avoir constaté que le nombre de candidatures correspond au nombre de postes à pourvoir, il propose à l'Assemblée de les élire à main levée.

C'est ainsi que sont reconduits les trois vice-présidents sortants et candidats à leur succession : M. Jean-Marie BELLIARD, 1^{er} Vice-président et Maire de Sierentz, Mme Catherine TROENDLE, Sénateur-Maire de Ranspach-le-Bas et Mme Martine LAEMLIN, Présidente de la Communauté de communes de la Porte de France Rhin Sud et Maire de Chalampé.

Les quatre autres postes sont pourvus par M. Jean ROTTNER, Maire de Mulhouse, M. Yves HEMEDINGER, 1^{er} Adjoint au Maire de Colmar, M. Jacques CATTIN, Maire de Voegtlinshoffen et M. Antoine HOME, Maire de Wittenheim.

Sont également reconduits dans leurs fonctions respectives, M. Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de Wittersdorf en tant que Secrétaire et M. Bernard SACQUEPEE, Maire de Wickerschwihr, en tant que Trésorier.



Le Président félicite les nouveaux élus et les remercie par avance pour leur disponibilité et leur engagement au service des communes et des Communautés.

Divers autres points sont abordés lors de l'Assemblée Générale, notamment le renouvellement des baux de chasse et la réforme des rythmes scolaires (page 2 du présent Bulletin).

L'Assemblée Générale extraordinaire valide la modification des statuts qui porte essentiellement sur une adaptation du nombre de délégués à notre Association désignés par les Communautés, afin de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité (page 4 du présent Bulletin).

Université des Maires et des élus du Haut-Rhin

Proposée par notre Association, en liaison avec MAIRIE 2000, l'Université des Maires et des élus haut-rhinois est destinée aux maires, adjoints, conseillers municipaux ainsi qu'aux élus communautaires. Organisées principalement pour les nouveaux élus, elles traitent des problèmes majeurs rencontrés en début de mandat. Mais c'est aussi l'occasion pour les élus reconduits dans leur fonction de parfaire leur formation sur des thèmes en constante évolution.

Ces formations se feront au Centre de Rencontres, d'Echanges et de Formations « CREF » à COLMAR.

Le programme est le suivant :

Vendredi 13 juin 2014

- 9h : Accueil et salutations
- 9h 30 à 12h : **Fonctionnement du conseil municipal**, par M. Eric SANDER, Secrétaire Général de l'Institut du Droit Local
- 12h à 13h30 : Déjeuner sur place (participation de 10 € par chèque)
- 13h30 à 14h30 : **Présentation du nouveau cahier des charges de la location des chasses communales pour la période 2015-2024**, par M. Christophe KAUFFMANN, Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
- 14h30 à 17h30 : **Pouvoirs de police du maire**, par M. Eric LANDOT, Avocat.

Samedi 14 juin 2014

- 9h30 à 12h : **Statut de l'élu local**, par Mme Geneviève CERF, chef de service à l'Association des Maires de France
- 12h à 13h30 : Déjeuner sur place (participation de 10 € par chèque)
- 13h30 à 17h00 : **Les fondamentaux pour l'élaboration du budget communal**, par Mme Lara MILLION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Vice-présidente de la M2A, Mme Julie MARCOFF de la Banque Postale et M. Philippe TARDY d'Ecofinance.

Les invitations ont été envoyées dans les collectivités. Inscription avant le 8 juin 2014

Réforme des rythmes scolaires : les maires veulent des réponses claires

Lors de l'Assemblée Générale du 24 mai dernier, les élus haut-rhinois ont manifesté leur désaccord sur les conditions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Compte tenu des nombreuses questions qui restent en suspens ou qui n'ont pas obtenu de réponses satisfaisantes, l'Assemblée Générale a mandaté le Bureau pour rencontrer en urgence le Recteur et les services concernés.

Il demeure effectivement de fortes inquiétudes sur les conditions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et sur son financement, dans un contexte budgétaire plus que contraint.

Outre la préoccupation majeure de financement, un certain nombre de problèmes ont été soulevés : le recrutement et la qualification des personnels d'encadrement, les besoins en locaux, les transports scolaires, les risques de fermeture de classe du fait de la différence de traitement entre les élèves des écoles publiques et ceux des écoles privées qui peuvent rester aux 4 jours de classe, etc.....

Le Recteur a fixé la rencontre au mercredi 4 juin. En l'absence de réponses claires, le Bureau convoquera immédiatement une Assemblée Générale sur ce point.

Les élus seront régulièrement informés de l'avancée des discussions.

Elections sénatoriales : les dates

Le décret du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs vient de paraître.

Il fixe la date des élections sénatoriales au dimanche 28 septembre 2014. Le scrutin sera ouvert à 9h et clos à 15h00.

Au préalable, les conseils municipaux devront être réunis le vendredi 20 juin pour désigner les délégués et suppléants.

Les déclarations de candidature devront être déposées auprès du Préfet à partir du lundi 8 septembre et jusqu'au vendredi 12 septembre.

Dans notre département où 4 sièges sont à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin proportionnel de listes à un seul tour.

Décret du 26 mai 2014, publié au Journal Officiel du 27 mai 2014.

L'Agenda du Président de notre Association en dehors des manifestations festives

Mai 2014

6	Colmar	Réunion du Bureau pour la révision de nos statuts
9	Tagsdorf	Rencontre informelle pour le cahier des charges « Chasse »
13	Wickerschwihr	Groupe de travail « Cahier des charges type des chasses communales »
17	Strasbourg	Rencontre des Maires d'Alsace avec le Président RICHERT
24	Vieux-Thann	Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de notre Association
26	Strasbourg	Comité Régional de Concertation Electricité « CRCE »
31	Mulhouse	Journée des Maires à la Foire Expo



PRÉFET DU HAUT-RHIN

La Préfecture fait le point sur...

CESSION DE REPAS EN RESTAURATION PERISCOLAIRE : REGIME DECLARATIF OU REGIME D'AUTORISATION PREALABLE (agrément sanitaire)

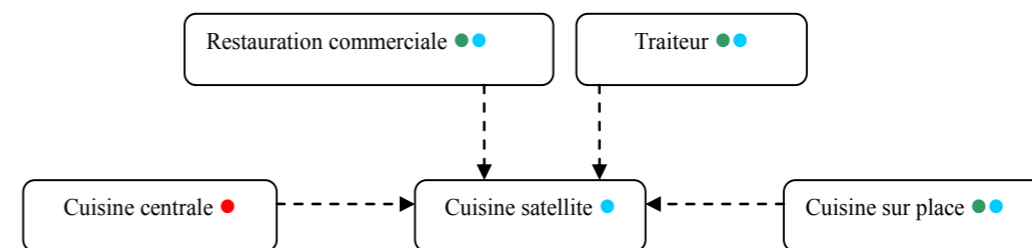
Dans le cadre de la restauration périscolaire, beaucoup de municipalités ou d'associations sont amenées à s'interroger sur la façon d'assurer cette prestation. Ce service de restauration, appelé « **restauration collective** », peut être exercé sous différentes formes :

- cuisine sur place qui fabrique les repas servis dans des locaux appropriés ;
- cuisine satellite qui sert des repas fabriqués par un autre site. Les plats peuvent dans ce cas être réceptionnés chauds (liaison chaude), prêts à servir, ou froids (liaison froide), ce qui implique alors un réchauffage préalable pour les plats à consommer chauds.

Dans les deux cas, il convient d'être attentif aux prescriptions réglementaires régissant le régime sous lequel l'activité de cession de repas est exercée. En effet, une cuisine sur place peut être sollicitée pour céder une partie de sa production à un autre site. Elle sera alors appelée « cuisine centrale » et sera soumise, dans ce cas, aux prescriptions de l'arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément sanitaire.

De même, la cuisine satellite va rechercher un fabricant de repas et devra vérifier que ce dernier exerce cette activité sous couvert du régime approprié, sous peine de risquer de se retrouver sans fournisseur.

Le schéma ci-dessous reprend les possibilités d'approvisionnement et les régimes applicables aux différents opérateurs :



Agrément : cerfa N° 13983

Dérogation : cerfa N° 13982 (attention critères de distance et de quantités cédées, cf cerfa N° 51737)

Déclaration : cerfa N° 13984

Les formulaires cerfa sont accessibles sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.

L'information réglementaire et les textes sont accessibles sur le site GalatéePro à l'adresse <http://galateepro.agriculture.gouv.fr>.

La liste des sites titulaires d'un agrément sanitaire ou d'une dérogation à l'obligation d'agrément est consultable sur le site suivant :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentation-consommation-et-commerce/Alimentation2/Je-cherche-un-prestataire-pour-des-denrees-d-origine-animale>

Le service « Qualité Sécurité Loyauté des Produits Alimentaires » de la DDCSPP du Haut-Rhin peut vous apporter toutes les informations nécessaires à ce sujet : 21 rue d'Agén 68000 Colmar.

Téléphone : 03 89 20 19 46 - Télécopie : 03 89 24 19 84 - Courriel : ddcspp-sv@haut-rhin.gouv.fr

Appel à projets de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace

L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Alsace lance en 2014 un 2ème appel à projets visant à fournir un appui méthodologique à l'élaboration de projets d'exercice coordonné ou regroupé (maisons, pôles de santé pluri-professionnels, centres de santé polyvalents).

Cet appel à projets s'adresse à des professionnels de santé souhaitant s'engager dans un projet d'exercice en équipe avec d'autres professionnels de santé.

Il propose une aide à l'accompagnement de ces projets, selon les modalités décrites dans le cahier des charges, téléchargeable sur le site internet de l'ARS : www.ars.alsace.sante.fr

En votre qualité d'élu, vous participez à la dynamique locale d'aménagement du territoire et êtes un acteur concerné par la lutte contre la désertification médicale.

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 4 juillet 2014.

Plus de renseignements auprès de Mme Christine MIRALLES Tel : 03 69 49 30 34. Courriel : christine.miralles@ars.sante.fr